

Protéger les enfants des campagnes homosexuelles trompeuses au Canada

Avril, 2003

Présenté à:

La réunion du groupe de travail de présession du Comité des droits de l'enfant.

Par :

Pierre Pariseau

En collaboration avec

REAL Women of Canada
Box 8813, Station "T"
Ottawa, Ontario K1G 3J1
(613) 236-4001

TABLE DES MATIÈRES

	Sommaire.....	1
I.	Modifications légales.....	3
II.	Problèmes de santé.....	6
	a) Le lobby homosexuel mondial.....	6
	b) Risques pour la santé des enfants et adolescents.....	7
	c) Campagnes trompeuses dans les écoles.....	8
	d) Adoption d'enfants.....	9
III.	Non respect de la Convention.....	11
	a) Campagnes trompeuses dans les écoles (Articles, 2, 3, 13, 17)	11
	b) Adoption d'enfants (Articles 2, 3, 18, 20, 21, 29)	12
IV.	Recommandations	13
	1. Informations dans les écoles sur la réalité homosexuelle.....	13
	2. Retrait du droit à l'adoption pour les homosexuels.....	16
	3. Débat à entamer au Comité.....	18

LES DROITS DE L'ENFANT AU CANADA

SOMMAIRE

Un avis parvenu au Comité des droits de l'enfant le 13 mai 2002 fait état du non-respect, par les gouvernements du Québec et du Canada, de la Convention relative aux droits de l'enfant (voir annexe). Le présent document se veut un complément d'information avec recommandations de solutions pour les deux problématiques notées dans l'avis.

Sous prétexte de vouloir combattre l'homophobie, des activistes homosexuels proposent des campagnes d'information trompeuses aux écoliers du Canada. L'homosexualité est présentée comme étant une alternative saine et équivalente à l'hétérosexualité. Dans les écoles du Québec 10 % des enfants sont incités à se croire homosexuels pour la vie et ce sans possibilité de changement d'orientation sexuelle. Or, le comportement homosexuel mâle comporte des risques graves pour la santé des jeunes qui l'adoptent. Les homosexuels se réservent une espérance de vie fortement réduite. Le gouvernement du Québec et celui des autres provinces du Canada doivent revoir leurs politiques scolaires en la matière et informer les enfants et leurs parents des témoignages d'ex-gais et de la réalité homosexuelle qui demeure fort différente de ce que prétendent les activistes dans les écoles.

L'adoption d'enfants par les homosexuels dorénavant permise dans presque toutes les provinces canadiennes nie le droit à la famille, l'unité fondamentale de la société, aux enfants conçus ou adoptés par des homosexuels. La Convention n'existerait pas si la famille homoparentale y était reconnue. Une forte majorité de pays ne l'auraient pas ratifiée. Le Canada doit donc s'assurer que tous ses enfants ont la meilleure chance de s'épanouir dans le même type de famille que celle des enfants de la quasi-totalité de l'humanité. Les enfants de

parents de même sexe n'ont pas à servir d'instrument de recherche pour cette nouveauté ni à se demander pourquoi leurs parents sont les premiers à être en marge de l'évolution hétérosexuelle de notre espèce vieille de quelques millions d'années.

Le Comité est donc prié d'entamer une discussion franche auprès des experts Américains capables de réfuter les études américaines non valides présentées par les activistes du lobby homosexuel mondial. Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux doivent être incités à un meilleur respect des articles 2, 3, 17, 18, 20, 21, et 29 de la Convention sur ces questions spécifiques. Les gouvernements provinciaux doivent retirer les lois qui permettent l'adoption aux homosexuels. Ils doivent aussi s'assurer que les adolescents ont accès aux spécialistes capables d'aider ceux qui veulent quitter ou éviter le mode de vie homosexuel. Le droit fondamental à une information plus équilibrée sur les conséquences néfastes des relations sexuelles homosexuelles doit être respecté.

L'auteur de ce document a témoigné lors d'audiences publiques des gouvernements du Québec et du Canada.

I. MODIFICATIONS LÉGALES

Dans son rapport de 1999 ([Le Canada respecte-t-il ses engagements?](#)) la Coalition canadienne pour les droits des enfants déplore le haut niveau d'homophobie dans les écoles au Canada. Ce problème est réel et ne doit pas être nié. Il faut cependant comprendre que les campagnes d'informations utilisées pour régler le problème ont des conséquences négatives sur le bien-être des écoliers. Il faut aussi comprendre qu'il est correct de s'interroger sur les prétentions des leaders homosexuels, puisqu'elles sont souvent fondées sur des études invalides. Ce n'est pas un signe de rejets des homosexuels. Au contraire, c'est aussi par compassion pour ceux qui vivent mal leur homosexualité que des questions doivent être posées et des solutions proposées.

Au Canada, l'éducation et l'adoption sont de juridiction provinciale. Au mois de juin 2002 le gouvernement de la province de Québec, malgré l'opposition d'une forte proportion de la population, a accordé le droit à l'union civile aux homosexuels et leur a précisé au même moment un droit à l'adoption d'enfants. Lors du vote final, le Code civil et la définition de la famille furent modifiés en profondeur sans qu'un seul député s'y oppose, s'abstienne ou pose une question. Près de quatre siècles de traditions furent alors reniés. Pendant les audiences publiques tenues avant l'adoption du projet, quelques jeunes ont témoigné favorablement de leurs parents homosexuels. Ils ont ému la dizaine de parlementaires qui y siégeaient. Cependant, aucun enfant profondément troublé par la relation homoparentale des siens ne fut entendu. Des spécialistes capables d'objections ont évité de se présenter aux audiences par

crainte d'être traités d'homophobes. Malgré une majorité de la population contre le droit à l'adoption par les homosexuels, les opposants entendus avant ces modifications du Code civil ont été qualifiés de marginaux par le ministre responsable.

Malgré une offre en ce sens, le gouvernement a négligé de consulter les experts Américains capables de réfuter les études américaines citées, favorables à l'homoparentalité. Le gouvernement a tenu compte de la position de l'Association des psychologues américains malgré sa faible crédibilité. Le Congrès américain venait de sévèrement condamner celle-ci pour avoir aussi fait l'apologie des relations sexuelles entre hommes et garçons.

Le gouvernement du Québec ainsi que tous les grands médias du Québec ont ignoré l'avis de non-respect de la Convention relative aux droits de l'enfant parvenu au Comité (voir l'avis du 13 mai 2002 en annexe). Le directeur de la plus grande agence de presse a même affirmé qu'il n'y avait aucun intérêt à distribuer le communiqué de presse qui l'accompagnait puisque, selon lui, le contenu était à contresens du consensus social. Selon les dires des activistes homosexuels et du gouvernement, la nouvelle loi est devenue "la plus progressiste" du monde.

Entre-temps, des problèmes de société autrement plus graves furent relégués à l'arrière-plan. Par exemple, au moment du débat, un rapport sur la pauvreté déplorait l'inaction du gouvernement et révélait que 50% des enfants montréalais sont insuffisamment nourris¹. La proportion élevée d'homosexuels dans les ministères et médias, le désintérêt de la presse pour la Convention et son parti pris en faveur du puissant lobby homosexuel expliquent

¹ Un enfant sur deux est mal nourri à Montréal, [Cyberpresse La Presse](#), 10 juin 2002.

probablement pourquoi il n'y a eu aucun débat semblable à ceux observés dans les parlements en Europe.

Depuis le mois de février le gouvernement du Canada procède à des audiences publiques sur la question du droit au mariage des homosexuels. Le débat y est beaucoup plus représentatif des opinions de la population. Cependant, la question de la Convention et du droit des enfants n'y est qu'à peine effleurée. Comme ce fut le cas au niveau provincial, aucun des députés fédéraux du Québec ne conteste les mémoires du lobby homosexuel. La population du Québec et celle du tout le Canada se voit à nouveau privée d'une discussion sur les nombreuses autres études d'experts nécessaires à une compréhension plus juste de la question homosexuelle.

III. PROBLÈMES DE SANTÉ

a) Le lobby homosexuel mondial

Depuis deux décennies les gouvernements et tribunaux d'Occident se laissent convaincre par des campagnes homosexuelles sans analyser la qualité des études présentées par les activistes homosexuels ni s'interroger sur leurs motifs sous-jacents. Même si aucune étude sérieuse ne prouve que l'homosexualité est innée, les défenseurs de la cause prétendent que le gène homosexuel existe et que l'orientation est sujette à une protection des États.

Ces succès du lobby mondial homosexuel sont directement liés à la décision (en 1973) de retirer l'homosexualité de la liste des pathologies de l'Association de psychiatres américains. Cette décision politique, contraire à l'opinion de la majorité des thérapeutes de l'époque, a depuis sérieusement entravé les recherches sur la condition homosexuelle.

Le « politically correct » et la confusion résultante ont permis au mouvement homosexuel d'en arriver au point où il en est aujourd'hui : Au Canada la population croit que l'orientation est irréversible. Les médias offrent un accès quasi illimité aux relationnistes de la cause homosexuelle alors qu'un espace négligeable est accordé aux experts qui les contestent et aux nombreuses études qui démontrent les graves risques sur la santé encourus par ceux qui adoptent le comportement homosexuel. Des chercheurs et simples citoyens sont victimes de menaces s'ils s'expriment contre le lobby en public ou devant les tribunaux.

b) Risques pour la santé des enfants et adolescents

Au Canada comme ailleurs les adolescents qui adoptent le comportement homosexuel typique se réservent un mode de vie souvent troublé. Le sida demeure une des principales causes de mortalité chez les jeunes homosexuels mâles. Au pays, les homosexuels comptent pour 80% des sidatiques. Montréal est devenue une ville de grande convergence pour touristes homosexuels et un haut lieu de transmission du VIH. La ville compte le plus grand nombre de saunas homosexuels au monde. Comme dans les clubs homosexuels, la promiscuité sexuelle y est largement répandue. Les autorités négligent d'intervenir par crainte des répercussions du lobby. Une situation semblable dans les bars hétérosexuels mériterait une intervention policière.

Montréal sera l'hôte des prochains Jeux Gais de 2006. L'organisme responsable des campagnes touristiques auprès des homosexuels étrangers néglige toujours de commander des études à propos de la prostitution d'hétérosexuels juvéniles, la transmission du VIH et autres problèmes gravissimes chez des adolescents, problèmes déjà observés dans les autres villes à forte concentration homosexuelle à l'étranger.

Bien qu'il finance la publication de dépliants de divers groupes homosexuels et qu'il en publie sur les maladies transmises sexuellement, le gouvernement du Québec ne fait pas de distinction entre les maladies transmises entre hétérosexuels et les maladies transmises entre homosexuels. Il ne précise pas non plus les fortes variances entre les taux de risques de transmissions. Il ne donne aucune information sur l'espérance de vie gravement réduite des jeunes homosexuels. Il se contente d'inciter les jeunes homosexuels à utiliser les préservatifs souvent délaissés. Il ne précise pas qu'ils n'ont aucun effet sur plusieurs maladies reliées à la

sodomie répétitive. Le Sida demeure autrement plus dangereux pour les jeunes homosexuels que le tabac et l'alcool dont les campagnes de prévention sont omniprésentes.

c) Campagnes trompeuses dans les écoles

Le lobby homosexuel organise dans les écoles, des campagnes, en partie financées par le gouvernements provinciaux. Sous prétexte de vouloir sensibiliser les jeunes à une plus grande tolérance et à une moindre discrimination, les campagnes tentent de convaincre les jeunes que l'homophobie s'apparente au racisme et qu'elle est la cause du taux de suicide élevé chez les jeunes homosexuels confus. Au Québec la dernière de ces campagnes cible désormais des garçons dès l'âge de 12 ans. Des dépliants et affiches distribués aux écoliers précisent que l'homosexualité « ça s'attrape pas, ça ne se change pas, c'est comme la couleur de la peau ».² Selon le lobby, l'homosexualité est innée et l'orientation irréversible. Certains enfants sont ainsi incités à s'identifier prématurément comme homosexuels à vie sans possibilité de changement d'orientation.

Selon les activistes homosexuels présents dans les écoles du Québec, 10% des enfants sont homosexuels alors que l'ensemble des études actuelles démontre que les homosexuels comptent pour 1 à 3 % de la population. Le pourcentage constamment évoqué par les activistes homosexuels provient d'une recherche américaine, vieille de plus de 50 ans et depuis maintes fois réfutée.³ Kinsey, l'auteur, est aussi connu pour son étude, avec attouchement, sur les temps d'orgasme des enfants.

² Gai Écoute. www.gai-ecoute.qc.ca

³ Judith Reisman, [Kinsey and the Homosexual Revolution](http://www.Leaderu.com/jhs/reisman.html), www.Leaderu.com/jhs/reisman.html

d) L'adoption d'enfants

Selon les récentes analyses quantitatives de Lerner et Nagai, 49 études américaines, favorables à l'éducation homoparentale, comportent toutes au moins une erreur fatale (échantillon non-représentatif, hypothèse imprécise, objectifs politiques avoués...) suffisante pour les rendre statistiquement invalides.⁴ Selon les chercheurs, ces études, constamment évoquées par les groupes homosexuels américains, européens et canadiens, ne devraient pas être utilisées pour influencer les politiques des gouvernements concernés.

L'éducation homoparentale comporte des risques spécifiques et n'est pas l'équivalent de l'éducation hétérosexuelle. Les familles de couples homosexuels sont beaucoup plus instables, enclins à la violence, au suicide et aux abus d'alcool et de drogues. Plusieurs chroniqueurs et chercheurs homosexuels notent que l'instabilité et la promiscuité sexuelle du couple gai restent la norme⁵.

Selon trois études récentes parues dans *Archives of General Psychiatry*, les homosexuels souffrent davantage de problèmes psychologiques en plus des pathologies spécifiques associées à leur mode de vie.⁶ Avant la découverte du sida, l'étude américaine de Bell démontrait que 43% des homosexuels avaient plus de 500 partenaires au cours de leur vie et

⁴ R. Lerner and A. Nagai, No Basis: what the studies don't tell us on same sex parenting, (Marriage and Law Project, Ethics and Public Policy Center, [Washington], 2001), <http://marriagelaw.cua.edu>.

⁵ Dr. David McWhirter and Dr. Andrew Mattison, The Male Couple, (1978) Prentice-Hall 1984; A.P. Bell, M.S. Weinberg, Homosexuality : A Study of Diversity Among Men and Women, Simon and Schuster, New York, 1978

⁶ R. Herrel *et al.*, "Sexual Orientation and Suicidality", D. Fergusson *et al.*, "Is Sexual Orientation related to Mental Health Problems and Suicidality in Young People?", T. Sandfort, *et al.*, "Same sex Sexual Behavior Psychiatric Disorders, Findings from the Netherlands", Archives of General Psychiatry 56; 876-880.

28% en avaient plus de 1000.⁷ Une étude plus récente de Kaslow (échantillon de 5000 hommes gais) indique qu'entre 69 et 83% des homosexuels ont plus de 50 partenaires alors que l'étude de Michael confirme cette moyenne et indique que les hétérosexuels en ont quatre.⁸

Le développement de l'enfant est fort compliqué et très fragile. Plusieurs millions d'années d'hétérosexualité expliquent l'humanité actuelle. Le phénomène de la famille parentale à deux hommes ou deux femmes est nouveau et incertain. Les jeunes enfants n'ont pas à essayer de comprendre ou à expliquer pourquoi ils ont deux pères ou deux mères. La confusion est déjà trop grande. Au Canada, nombre d'enfants grandissent dans des familles éclatées, abandonnées ou reconstituées parce que la famille traditionnelle est dévalorisée et, à l'occasion, ridiculisée.

Experts et politiciens déplorent les troubles émotifs reliés aux familles monoparentales.

(Statistiques Canada : Étude longitudinale sur la Jeunesse, octobre 1996). Or, le gouvernement se désintéresse du sort des enfants des familles homoparentales où la figure de père géniteur ou mère biologique est aussi absente. Les nouveau-nés des familles homoparentales actuelles sont en quelque sorte des cobayes pour les chercheurs qui tentent de découvrir les effets de parents du même sexe.

⁷A.P. Bell and M.S. Weinberg, (1978) "Homosexualities", New York, Simon and Schuster,

⁸ Kaslow *et al.*, "The Multi AIDS Cohort Study", American Journal of Epidemiology, vol. 126 n° 2, August 1987. R.T. Michael *et al.*, Sex in America, a definitive Survey, Brown and Co, 1994.

III. NON-RESPECT DE LA CONVENTION

a) Campagnes homosexuelles dans les écoles (Articles 2, 3, 13, 17)

Le gouvernement du Québec et de la Colombie-Britannique et ceux de d' autres provinces contreviennent donc à l'esprit ainsi qu'à plusieurs articles de la Convention relative aux droits de l'enfant. En ouvrant la porte des écoles primaires et secondaires aux représentants homosexuels et à leurs propos fallacieux, les gouvernements négligent l'intérêt supérieur des enfants (art.3.1). Ils ne leur assurent pas une éducation (sexuelle) objective et compatible avec leur niveau de maturité. En adhérant aux théories du puissant lobby homosexuel et en finançant ses campagnes trompeuses, les gouvernements négligent de protéger les enfants face à de l'information et du matériel nuisible à leur bien-être (art.17e). En faisant la promotion des théories des activistes et de leurs études américaines invalides dans les écoles, les gouvernements dénie aux enfants, aux adolescents et à leurs parents le droit à une information plus équilibrée et plus juste sur la question homosexuelle. En rendant difficile ou impossible l'accès aux diverses opinions émises dans les médias internationaux, les gouvernements nient le droit des enfants à des idées de toutes espèces et à des informations de sources diverses (art.13.1-17a). En refusant d'informer des études d'experts, Américains et autres, détaillant les graves problèmes de santé spécifiquement reliés au comportement homosexuel les gouvernements mettent en danger la santé des jeunes homosexuels et de ceux pré-étiquetés homosexuels par erreur.

b) Adoption d'enfants (Articles : 2, 3, 18, 20, 21, 29)

En reconnaissant le droit à l'adoption aux homosexuels, les gouvernements provinciaux contreviennent aussi à la Convention car ils négligent l'intérêt supérieur des enfants adoptés (art.3.1-18.1). Au lieu d'en faire leur considération primordiale les gouvernements optent plutôt pour les préférences sexuelles de certains adultes homosexuels. Il est important de se rappeler que la Convention n'existerait tout simplement pas si la famille de parents de même sexe avait été inclus dans la Convention. Une forte majorité de pays aurait refusé de la ratifier.

Les gouvernements renient aussi à des nouveau-nés et à des enfants plus âgés le droit à la famille (traditionnelle) l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel nécessaire à leur croissance (préambule). Ils négligent d'offrir à ces enfants les meilleures chances d'un épanouissement harmonieux de leur personnalité.

Les gouvernements ne respectent ni l'intérêt supérieur ni les valeurs de la culture d'origine d'un enfant de l'adoption internationale si celui-ci est adopté par un homosexuel ou une homosexuelle ayant réussi à cacher son orientation sexuelle (art. 3.1-20.3-21b, c-29c). Les pays d'origine de ces enfants se croiront trompés et risquent d'interdire l'adoption à tous les Canadiens privant ainsi de nombreux enfants d'un meilleur avenir.

IV. RECOMMANDATIONS

1. Informations données dans les écoles sur l'homosexualité

Puisque le comportement homosexuel comporte des risques très sérieux et n'est pas, contrairement aux dires des activistes, une alternative sexuelle saine, les adolescents du Canada doivent être avisés des MTS classiques (*gonorrhées, infections à chlamydia, trachomatis, syphilis, herpès, condylômes, poux pubiens, gale...*) mais aussi être avisés des maladies et infections spécifiques reliées au comportement homosexuel mâle; *maladies entériques ou maladies de l'intestin, (infections à shigella, camphilobacter, à entamoebola histolytica, giardia lamblia, -le gay bowel disease - hépatite A, B, C, D, et cytomégalovirus).* Aussi, des traumatismes (*en relation avec et/ou débouchant sur une incontinence anale, des hémorroïdes, des fissures anales, des corps étrangers logés dans le rectum, fissure rectosigmoïdienne, rectite d'origine allergique, oedème pénien, sinusite d'origine chimique (brûlures par inhalation de produits toxiques...)*). Les informations à propos de nouvelles études qui tendent à démontrer que les femmes homosexuelles sont aussi davantage touchées par certaines maladies doivent aussi être disponibles (*cancer du sein BV, hépatite C et aussi le SIDA*). La lutte contre l'homophobie ne doit pas servir de prétexte et porte d'entrée dans les écoles aux représentants homosexuels qui prétendent vouloir s'occuper des risques de suicides. Ils ne devraient pas en profiter pour expliquer leurs valeurs et programmes basés sur des études et conclusions trompeuses. L'orientation homosexuelle est réversible pour certains. Les gouvernements du Canada devraient dorénavant informer des témoignages de milliers d'ex-gais Américains, Européens et Asiatiques ayant retrouvé leur potentiel hétérosexuel grâce

à leur détermination ou à l'aide de thérapies ou grâce à une approche spirituelle conforme à leurs croyances.

Les gouvernements provinciaux doivent surtout décourager l'étiquetage prématuré de l'orientation chez les enfants et aussi insister pour que ceux-ci attendent l'âge adulte pour décider de leur orientation sexuelle. Des enfants du primaire n'ont pas à se questionner sur les problèmes d'une des minorités sexuelles atypiques alors que spécialistes de différentes formations n'arrivent pas à s'entendre. C'est le devoir du gouvernement d'informer les adolescents sur le véritable pourcentage d'homosexuels.

C'est aussi son devoir de s'assurer de la publication des études sur le suicide homosexuel qui contredisent celles présentées par les groupes d'homosexuels. Par exemple, selon six études analysées par Remafedi, le suicide chez les jeunes homosexuels s'explique peu par l'homophobie mais davantage par la prostitution, la famille désunie, l'agression sexuelle en bas âge, les peines d'amour et l'étiquetage prématuré de l'orientation.⁹

Le gouvernement du Québec et ceux des autres provinces devraient aussi informer les jeunes (et leurs parents) qui souhaitent quitter ou éviter le milieu homosexuel de l'existence de l'association NARTH (www.narth.com) et de ses psychiatres et psychologues et de leurs nombreuses études.¹⁰ NARTH, demeure le seul organisme non religieux dans le monde qui se consacre à venir en aide aux homosexuels troublés et désireux de retrouver leur potentiel hétérosexuel. Les gouvernements provinciaux se doivent de voir à la création d'un tel groupe dans les provinces.

⁹G. Remafedi, "Sexual Orientation and Youth suicide", Journal of American Medical Association, Vol. 282, N° 13, (Oct. 6, 1999): 1291

¹⁰(www.narth.com). NARTH (National Association for Research and Therapy of Homosexuality).

En attendant les gouvernements fédéral et provinciaux se doivent d'entendre aussi les autres experts reconnus et capables d'expliquer les mythes homosexuels comme le Docteur Satinover l'auteur du livre *Homosexuality and the Politics of Truth*¹¹ Ils se doivent aussi de tenir compte de la récente étude du Docteur Spitzer, le psychiatre américain à l'origine du retrait de l'homosexualité de la liste des pathologies de l'APA et de son récent changement d'opinion sur les succès notoires des thérapies de réorientation.¹²

Le lobby homosexuel du Canada a empêché les gouvernements de procéder à des audiences publiques constructives. Les gouvernements doivent laisser les experts indépendants débattre librement de ces questions de troubles émotifs et de leurs conséquences graves sur l'espérance de vie de jeunes prématurément étiquetés homosexuels. Les gouvernements doivent surtout prévenir des divers troubles comportementaux spécifiques observés chez de nombreux homosexuels. Ils doivent prévenir des cancers et maladies reliés à la sodomie répétitive largement pratiquée dans le milieu homosexuel.

Le gouvernement du Québec offre dans ses cliniques médicales des dépliants qui expliquent entre autres les risques mineurs associés à la fellation homosexuelle pratiquée en groupe.¹³ Les gouvernements fédéral et ceux des provinces devraient plutôt vanter les vertus de l'abstinence et le respect des relations fidèles. Ils devraient offrir des dépliants sur la prévention des MTS ciblées selon les comportements et selon l'orientation sexuelle. Les adolescents qui

¹¹ Jeffrey Satinover, *Homosexuality and the Politics of Truth*, Hamewith, Baker Books, 1996

¹²R. Spitzer, "200 Subjects who claim to have changed their Sexual Orientation" Conference for the American Psychiatric Association, May 9, 2001.

¹³ Dépliants sur le sexe oral " À toi de décider ce que tu mets dans ta bouche" Groupe d'intervention Séro-zéro. Montréal

se croient homosexuels pour la vie doivent aussi être informés qu'ils se réservent une espérance de vie gravement réduite ou équivalente à celle du canadien vivant en 1871.¹⁴

Presque le tiers des jeunes homosexuels seront séropositifs ou morts avant d'avoir atteint l'âge de trente ans.¹⁵

Le gouvernement fédéral peut s'inspirer de ses propres avertissements sur les paquets de cigarettes et voir à l'inscription de sérieux avertissements sur les contenants de lubrifiant. Il se doit d'informer adéquatement les jeunes lors des grands événements culturels et rassemblements homosexuels dont la promotion à l'étranger incite des dizaines de milliers de touristes homosexuels à visiter Montréal et d'autres grandes villes comme Toronto et Vancouver pour fréquenter leurs saunas, clubs homosexuels et autres lieux de grande prostitution homosexuelle.

2. Retrait du droit à l'adoption pour les homosexuels

En ce qui a trait au droit à l'adoption par les homosexuels, les gouvernements provinciaux doivent invalider leurs lois. Ils doivent se rétracter et tenir compte de l'analyse de Lerner et Nagai négligée par le gouvernement du Québec l'an dernier. Puisque le Sida frappe encore majoritairement les homosexuels, ce gouvernement doit comprendre que les parents homosexuels risquent davantage de laisser des orphelins. De même, le gouvernement doit protéger les enfants du milieu homosexuel où l'infidélité est valorisée et où la promiscuité sexuelle reste la norme.

¹⁴ Strathdee Craib Hogg, Shaughnessy, Montaner, Schechter, (1997) "Mortality in Gay and Bisexual Men" British Columbia Center for Excellence in HIV/AIDS *International Journal of Epidemiology*, 26.

¹⁵ Satinover, Jeffrey, Reflections, interview with NARTH Feb.5 2001, www.narth.com

Tous les enfants du Canada ont un droit indéniable de naître dans une famille traditionnelle ou une famille dont la définition comporte un père et une mère, ou un homme et une femme comme l'indique la Déclaration des droits de l'homme.

Les enfants du Canada doivent pouvoir s'épanouir dans le même type de famille que les enfants de la totalité de l'humanité. Le gouvernement doit assurer aux enfants la meilleure des chances de naître dans une famille où ceux-ci ont une relation biologique avec leurs parents. Le Canada ne doit pas sanctionner une famille dont les parents de même sexe sont biologiquement non fonctionnels et doivent solliciter une personne du sexe opposé pour concevoir. Le Canada doit s'assurer que les nourrissons ont droit à une mère et à un père fidèle et respectueux de celle-ci. Le Canada doit protéger et encourager la famille traditionnelle puisqu'elle demeure, dans toutes les cultures, la mieux qualifiée pour l'épanouissement des enfants. (Statistiques Canada:Étude longitudinale sur la jeunesse. Octobre 1996)

En somme, le gouvernement du Canada se doit de respecter et de garantir les droits de la Convention à tous les enfants (art.2). Le gouvernement fédéral doit s'assurer du respect de la Convention par toutes les provinces. Il doit prendre toutes les mesures législatives et administratives nécessaires, les mettre en œuvre et s'assurer du bien-être des enfants de chaque province et territoire (art.3.2-4).

3. Débat à entamer au Comité

Selon le secrétaire du Comité, l'avis parvenu l'an dernier qui dénonce les politiques pro-homosexuelles au Québec et au Canada contraires à la Convention est une première mondiale dans son genre. Le débat doit donc être entamé. L'ensemble de l'humanité considère que les nourrissons ont droit à une famille avec père et mère. Seuls quelques pays où s'exerce un puissant lobby homosexuel commencent à dénier à des enfants des parents hétérosexuels et le droit au type de famille affectueuse que nous choisirions tous si nous le pouvions. Ces pays tentent d'ignorer l'immuable évolution biologique hétérosexuelle qui nous a tous créés.

Les adolescents de ces mêmes pays ont le droit d'être protégés des informations fallacieuses des activistes. Les adolescents homosexuels ont le droit de savoir que des milliers d'ex-homosexuels sont sereins, nouveaux mariés et heureux parents. Ils ont le droit de savoir qu'une forte proportion d'homosexuels vivent leur homosexualité de façon temporaire et que certains arrivent à retrouver leur potentiel hétérosexuel.

Enfin, le Comité doit comprendre qu'il est quasi impossible d'entamer le débat sur ces questions sans que les accusations d'homophobie surgissent. Au Canada comme un peu partout en Occident, les représentants des groupes homosexuels profèrent constamment ces propos aux chercheurs et décideurs qui s'opposent à eux afin de les faire taire. Puisque le bien-être des enfants doit être la considération primordiale de tous les gouvernements et du Comité, ses membres ne doivent pas se laisser intimider par de telles insinuations. Contester les études invalides favorables à l'homoparentalité peut se faire sans pour autant rejeter les homosexuels.

Le Comité est donc prié d'inciter le Canada à modifier ses politiques pro-homosexuelles contraires à la Convention. Afin de s'assurer d'un débat de qualité, le Comité a intérêt à entendre les experts surtout américains capables d'expliquer pourquoi les études américaines invalides et les campagnes trompeuses du lobby homosexuel ont réussi à faire avancer la cause homosexuelle. Les analogies trompeuses entre homosexualité et racisme ont assuré le succès des campagnes homosexuelles même si le racisme est une problématique autrement plus urgente.

Les enfants d'aujourd'hui ont un droit fondamental à un débat honnête et à une information juste et équilibrée. Ils ont aussi le droit d'entendre les témoignages d'ex-homosexuels.¹⁶ Les jeunes homosexuels qui souhaitent délaisser le milieu homosexuel et les adolescents qui veulent l'éviter ont un droit indéniable aux experts capables de les aider.

Pierre Pariseau en collaboration avec REAL Women of Canada

¹⁶ People Can Change (Peoplecanchange.com) – Exodus (www.exodusintl.org) - Homosexual Anonymous

Annexe :

Tokyo, le 13 mai 2002

Comité des droits de l'enfant
Secrétariat, Comité des droits de l'enfant
Haut Commissariat aux droits de l'homme
CH-1211 Genève 10
Suisse

Mesdames,
Messieurs,

Le gouvernement de la province de Québec s'apprête à accorder l'équivalent du mariage aux couples homosexuels et à leur reconnaître et leur préciser un droit à l'adoption.

Simultanément, le lobby homosexuel force sur les écoles, une campagne, en partie financée par le gouvernement, et cible désormais des garçons dès l'âge de 12 ans. Des intervenants homosexuels sont aussi invités dans des écoles pour s'adresser à des enfants encore plus jeunes. Selon le lobby, l'homosexualité est innée et l'orientation irréversible. Certains enfants sont incités à s'identifier prématurément comme homosexuel à vie. Tous sont exhortés à croire en des théories non prouvées. Selon le lobby, 10% des enfants sont homosexuels. S'ils adoptent le comportement homosexuel ils se réservent un mode de vie souvent troublé. Le sida demeure une des principales causes de mortalité chez les jeunes homosexuels mâles. Les préservatifs sont souvent délaissés. Selon les récentes analyses quantitatives de Lerner et Nagai, 49 études américaines, favorables à l'éducation homoparentale, comportent toutes au moins une erreur fatale suffisante pour les rendre statiquement invalides(1). Selon les chercheurs, ces études, constamment évoquées par les groupes homosexuels américains, européens et canadiens, ne devraient pas être utilisées pour influencer les politiques des gouvernements concernés. L'éducation homoparentale comporte des risques spécifiques et n'est pas l'équivalent de l'éducation hétérosexuelle. Les couples homosexuels sont plus instables, enclins à la violence, au suicide et aux abus d'alcools et de drogues.(2) La promiscuité sexuelle dans les couples gais est la norme. Au Québec, aucun média sérieux n'ose questionner le gouvernement ou confronter le discours embelli des leaders du puissant lobby avec la réalité de leur communauté. Les partis d'opposition sont d'accord avec le projet de loi du gouvernement, le programme du lobby et de sa campagne.

Le gouvernement du Québec contrevient donc à l'esprit ainsi qu'à plusieurs articles de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. En reconnaissant le droit à l'adoption aux homosexuels, le gouvernement du Québec néglige l'intérêt supérieur des enfants (art.3.1-18.1). Au lieu d'en faire sa considération primordiale le gouvernement opte plutôt pour les préférences sexuelles de certains adultes. Le gouvernement nie aussi à des nouveau-nés et à des enfants plus âgés le droit à la famille (traditionnelle) l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel nécessaire à leur croissance (préambule). Il néglige d'offrir, à ces enfants, les meilleures chances à un épanouissement harmonieux de leur personnalité. Le gouvernement ne respecte ni l'intérêt supérieur ni les valeurs de la culture d'origine d'un enfant de l'adoption internationale si celui-ci est adopté par un homosexuel ou une lesbienne ayant réussi à cacher son orientation sexuelle (art.3.1-20.3-21b,c-29c). Les pays trompés risquent d'interdire l'adoption à tous les Canadiens privant ainsi de nombreux enfants d'un meilleur futur.

En ouvrant la porte des écoles aux lobby gai et à ses propos fallacieux le gouvernement néglige l'intérêt supérieur des enfants (art.3.1). Il ne leur assure pas une éducation (sexuelle) objective et compatible avec leur niveau de maturité. En adhérant aux valeurs et dogmes du puissant lobby homosexuel le gouvernement néglige de protéger les enfants face à de l'information et du matériel nuisible à leur bien-être (art.17e). En faisant la promotion des théories du lobby dans les écoles, le gouvernement du Québec nie aux enfants, aux adolescents et à leurs parents le droit à une information plus équilibrée sur la question homosexuelle. En rendant difficile ou impossible l'accès aux diverses opinions émises dans les médias internationaux, le gouvernement nie le droit des enfants à des idées de toutes espèces et à des informations de sources diverses (art.13.1-17a).

Par exemple, le gouvernement néglige d'informer des témoignages de milliers d'ex-gais américains ayant retrouvé leur potentiel hétérosexuel. Il n'informe pas les intéressés sur le véritable pourcentage d'homosexuels (1-3%) et il n'informe pas des études sur le suicide homosexuel qui contredisent celles du lobby(2). Il néglige aussi d'informer ces derniers de l'existence de thérapies de réorientation offertes par les psychiatres et psychologues de l'association NARTH aux homosexuels américains qui le souhaitent.(2) Finalement, le gouvernement ne prévient ni des divers troubles comportementaux observés chez de nombreux homosexuels ni des cancers et maladies reliés à la sodomie répétitive.

Les enfants et adolescents trompés devenus homosexuels masculins se réservent une espérance de vie gravement réduite ou équivalente à celle du canadien vivant en 1871. Le tiers d'entre eux seront séropositifs ou morts avant d'avoir atteint l'âge de trente ans.

En somme le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada (État partie) ne respectent pas et ne garantissent pas les droits de la Convention à tous les enfants (art.2.1). Ils négligent de prendre toutes les mesures législatives et administratives nécessaires (dans toutes les limites dont ils disposent) et de les mettre en œuvre et s'assurer du bien-être des enfants (art.3.2-4).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Pariseau
Citoyen Canadien

P.S. La Convention serait inexistante si les couples homosexuels étaient reconnus sous le terme de parents. Une forte majorité de pays ne l'aurait pas ratifié.

c.c Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme
Mme Carol Bellamy, Directeur général de l' UNICEF
M. Abdelaouaed Belkeziz, Secrétaire Général de l'OCI
M. Paul Heinbecker, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada à l'ONU
M. Bill Graham, Ministre des Affaires étrangères du Canada
M. Bernard Landry, Premier ministre du Québec
M. Paul Bégin, Ministre de la justice du Québec

(1) R. Lerner et A. Nagai: No Basis; What the studies don't tell us on same sex parenting. Marriage and Law Project, Ethics and Public Policy Center, Washington, 2001.

(2) NARTH (National Association for Research and Therapy of Homosexuality): www.narth.com.